

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER



**Fumer ou vapoter ici vous expose à une amende
forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires.**

**Pour arrêter de fumer, faites-vous aider.
Rendez-vous sur [tabac-info-service.fr](https://www.tabac-info-service.fr)
ou appeler le 39 89 (Service et appel gratuits).**

Articles R. 3512-2, R. 3513-2, R. 3515-2 et R. 3515-7
du code de la santé publique.